

# Subvertir l'Ancien Régime, créer la Nation

Lorsque les députés aux États généraux sont élus, ils sont porteurs d'aspirations nouvelles, mais aussi contraints par leurs qualités d'hommes d'Ancien Régime. Ces qualités ont été cependant subverties par les expériences politiques récentes où ils se sont fait leurs armes d'hommes politiques résolument contemporains, c'est-à-dire habités par un passé insu, prêts à modeler un futur rêvé, dans une présence au moment vécu comme événement, dont l'intensité ne cesse de nous étonner.

Les événements révolutionnaires inauguraux de mai et juin 1789 ne sont pas des moments chaotiques d'affrontement mais une expérience où s'invente d'emblée un art politique d'assemblée raffiné. La radicalité de l'affrontement ne passe pas alors par un corps à corps mais par des dispositifs de subversion juridique des anciennes pratiques d'assemblée des États généraux. Obtenir le doublement du Tiers état, puis le principe du vote par tête et non par ordre, la vérification en commun des pouvoirs des députés, la reconnaissance de la partie pour le tout dans la figure du Tiers additionné de quelques curés, la reconnaissance d'un lieu du politique dans la salle des Menus Plaisirs, voilà ce qui conduit à cette fameuse révolution juridique. Les rapports de force sont vécus dans la chair des mots et des gestes qui prennent place dans l'assemblée.

Cet art raffiné de la pratique politique fait contraste avec la violence de la prise de la Bastille ou, en amont, des émeutes qui ont émaillé les fêtes saluant la réunion des trois ordres. Loin de faire de l'irruption du peuple le moteur de la dépacification, il s'agit de comprendre en quoi l'affrontement violent en armes, est le produit d'une première tentative de contre-révolution aristocratique quand le Tiers état d'abord, puis le peuple souverain tout entier, avaient espéré une révolution de velours.

## I. Des États généraux à l'Assemblée nationale : 5 mai-17 juin 1789

### ■ Inventer une autre Nation

Lorsque les États généraux s'ouvrent, le roi et ses ministres ont laissé en suspens deux questions importantes. Le vote se fera-t-il par tête ? Ce serait de fait la fin de la société d'ordre. Les questions à régler seront-elles limitées à la question de l'impôt et des finances ou bien les États généraux répondront-ils à l'aspiration résolue du pays à se donner de nouvelles règles politiques ? Ce serait rendre possible l'invention d'une Constitution pour le royaume de France et en finir avec l'absolutisme.

Les cérémoniaux très hiérarchisés organisés à Versailles et les discours d'ouverture laissent entendre que rien ne doit changer. Le Tiers état, profondément blessé d'avoir été mal traité et méprisé, déçu de ce non-lieu, reste silencieux. Mais le soir même, les députés réfléchissent province par province autour de porte-parole, et préparent une riposte de manière à faire en sorte que le Tiers soit reconnu comme interlocuteur impossible à négliger. Le Chapelier et Lanjuinais organisent les Bretons. Robespierre les Artésiens, Mounier et Barnave travaillent les Dauphinois... Souvent habité par le modèle parlementaire britannique, ce Tiers état se nomme lui-même les « communes ». Or ces communes décident de refuser de se constituer comme ordre et d'inviter les députés des deux

#### LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

■ « Sa Majesté (...) n'a point changé la forme des anciennes délibérations ; et quoique celle par tête, en ne produisant qu'un seul résultat, paraisse avoir l'avantage de faire mieux connaître le désir général, le roi a voulu que cette nouvelle forme ne puisse s'opérer que du consentement libre des États généraux et avec l'approbation de Sa Majesté. » ■

Charles-Louis François de Paule de Barentin, 1738-1819 ; garde des sceaux en mai 1789.

#### L'ATTITUDE DU TIERS

■ « Le Tiers état sentait bien qu'il ne devait jamais se constituer ordre ou tierce-partie des États généraux. Que lui importait en effet d'avoir obtenu la moitié des voix, si tant de voix ne devaient être comptées que pour une. » ■

Antoine Rivarol, 1753-1801 : principal rédacteur du *Journal politique national*, défenseur de la monarchie.

## SIEYÈS CONTRE LA LUTTE DES RACES

■ « Que si les aristocrates entreprennent, au prix même de cette liberté, dont ils se montreraient indignes, de retenir le peuple dans l'oppression, il osera demander à quel titre. Si l'on répond à titre de conquête, il faut en convenir, ce sera vouloir remonter un peu haut. Mais le Tiers ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés. Il se reportera à l'année qui a précédé la conquête; et puisqu'il est aujourd'hui assez fort pour ne pas se laisser conquérir, sa résistance sans doute sera plus efficace. Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles, qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits? La Nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne se plus croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains. » ■

*Qu'est-ce que le Tiers état?, 1789.*

autres ordres à vérifier les pouvoirs de tous les députés en commun, c'est-à-dire sans distinction d'ordre. C'est le premier bras de fer pour que ces États généraux tant espérés n'aient pas été réunis pour rien.

Du 5 mai au 12 juin 1789, ce ne sont que dialogues de sourds, conférences de conciliation sur cette question, et apparente inertie. Or l'événement révolutionnaire se joue dans cette période de latence qui mérite donc d'être analysée avec précision. Il s'agit de comprendre comment, dans une grande finesse politique, le Tiers a réussi, peut-être parfois à son corps défendant, à faire plier les ordres privilégiés, et le roi à transformer ainsi une Nation hiérarchisée en ordres définitivement figés en une Nation d'égaux politiques. Il s'agit alors de subvertir la Tradition au nom d'une Raison qui affirme que chaque député n'est pas représentant de son ordre ou de sa province, mais bien de la Nation. Le premier événement révolutionnaire consiste donc à faire reconnaître le principe de la représentation politique détachée des fiefs, détachée mêmes des commettants en tant qu'êtres empiriques situés, au profit de cette Nation qui à la fois les réunit et les dépasse: une nation moderne. Objet politique abstrait par excellence, cette nation tourne le dos à celle qui avait été forgée au Moyen Âge et renonce à sa mythologie franque et gauloise, renonce à son imaginaire exprimé en termes de races. Le texte de Sieyès anticipe sur l'événement fondateur, mais ce qu'il faut retenir, c'est que les nobles comme tels pourraient être renvoyés à la sauvagerie des forêts et ne pas faire partie de la nouvelle Nation parce qu'ils avaient voulu cerner l'histoire des vainqueurs sous la forme d'une race. Les nobles ne pourront en être qu'en abandonnant cette conception biologique de la noblesse. Sieyès est ici révolutionnaire parce qu'il congédie la guerre des races telle qu'elle avait été mise à l'honneur en France au XVIII<sup>e</sup> siècle par Boulainvilliers. La discussion juridico-politique des droits du souverain et des droits du peuple s'était faite, en particulier en Angleterre, à partir de ce vocabulaire lié à l'événement de la conquête: le rapport de domination d'une race sur une autre et la révolte ou la menace permanente de la révolte des vaincus contre les vainqueurs. Or Sieyès déclare que la croyance dans cette origine racialisée est devenue folle, aussi bien pour parler des nobles que pour parler du peuple, qui ne pourra plus puiser dans l'imaginaire d'une race gauloise sa légitimité.

Désormais la légitimité du peuple souverain devra disposer d'une autre origine, l'origine politique de l'événement fondateur de la Nation souveraine. Une souveraineté tout autre qui ne reposerait pas sur l'imaginaire des corps et du sang, mais sur la reconnaissance qu'en chacun réside la raison entière, c'est à dire l'entité juridique « homme » et le droit ainsi de déterminer la volonté générale. C'est le fondement même du droit naturel.

### ■ Composantes et action composée du Tiers état jusqu'au 17 juin

Lorsque les députés du tiers état arrivent aux États généraux, ils espèrent majoritairement pouvoir faire du bon travail avec les autres députés. Ils réclament le vote par tête et, du fait de l'absence de directives royales, s'imaginent être dans leur bon droit de demander la vérification des pouvoirs en commun. La chose n'a rien d'évident car les députés ne se connaissent pas et les solidarités sont encore provinciales et affectives. Ils ressentent selon leurs termes « une conformité de sentiments, fraternité et amitié » pour leurs

collègues de la même ville. Les positions des uns et des autres sont alors loin d'être homogènes.

Après plus d'un mois d'apparente inertie, il s'agit de comprendre la bascule révolutionnaire et de saisir comment des positions divergentes peuvent converger pour produire *in fine* un événement extraordinaire. Comprendre ainsi qu'un événement révolutionnaire est produit par une situation et pas seulement par des acteurs qui seraient tous révolutionnaires de la même façon.

Malouet, Mounier, Mirabeau, Le Chapelier, sont parmi d'autres, parties prenantes de la possibilité de déclarer le 17 juin l'Assemblée nationale. Ils n'y ont pas contribué de la même manière mais permettent d'approcher comment, au sein de l'Assemblée, des spécificités, des écarts et la conjonction des actions produisent malgré tout l'événement.

## ■ Trajectoires

Pierre-Victor Malouet est un ancien intendant de la Marine à Toulon. D'origine bourgeoise, il a été élu député du Tiers par la sénéchaussée de Riom. C'est un ami de Necker et du ministre des Affaires étrangères, Montmorin. Il souhaite le vote par tête, que les deux ordres privilégiés soient réunis dans une Chambre haute sur le modèle britannique et que soient désormais reconnues comme intangibles la liberté individuelle et les libertés publiques. Il voudrait que les ordres privilégiés se réunissent au Tiers librement, par générosité, dans la tradition du don gratuit. À défaut, il faudrait retourner devant les électeurs. Dans cette période de latence, Malouet souhaite que le Tiers état donne l'exemple et qu'il obtienne la réunion des trois ordres sans l'imposer. Il veut constamment rassurer le clergé et la noblesse en affirmant que le Tiers ne souhaite pas « s'attaquer à leurs prérogatives et propriétés ». Il occupe une place de conciliateur comme haut fonctionnaire bourgeois, et tient sa place avec dignité. Il a en horreur l'opposition. En fait, il souhaite une majorité ministérielle qui limiterait les transformations, et donc pense travailler avec le roi pour le conduire à prendre position, constatant la mauvaise volonté des ordres privilégiés. Il supporte mal que les commettants aient accès aux tribunes pour observer et juger de la situation. Lorsque le clergé accepte de nommer des commissaires pour des conférences de conciliation arbitrées par le garde des sceaux, il soutient l'initiative et apparaît vite comme un quasi-traître prêt à obéir et à se soumettre aux ministres et au roi, au nom de la dignité. Or, le 9 juin 1789, les conférences de conciliation qui ont connu plusieurs interruptions n'ont rien donné, car la noblesse continue à refuser la vérification des pouvoirs en commun, et Malouet ne peut qu'être désespéré et déplaître.

Mounier lui aussi est d'origine bourgeoise, mais il s'est vu conféré la noblesse personnelle comme juge royal. Il est persuadé que le bonheur des hommes est dans l'amour de la Nation et du roi, de l'union des volontés du peuple et du prince. Il hésite ainsi entre une réinvention de la tradition et la raison révolutionnaire. Il souhaite le sacrifice des privilèges financiers des deux premiers ordres, espère le vote par tête et une Constitution sur le modèle britannique, avec un droit de veto pour le roi, un suffrage censitaire, le pouvoir exécutif du roi, l'anoblissement pour services rendus contre l'idéologie du sang bleu des vainqueurs. Il espère un régime où les grosses fortunes bourgeoises seraient associées à l'aristocratie foncière pour gouverner. Fort de l'expérience du Dauphiné, il pense avoir prouvé par son action que la réunion des

### ■ SIEYÈS : SE PASSER DES PRIVILÉGIÉS

■ « Le Tiers état doit s'apercevoir, au mouvement des esprits et des affaires, qu'il ne peut rien espérer que de ses lumières et de son courage. La raison et la justice sont pour lui; il faut au moins qu'il s'en assure toute la force. Non, il n'est plus temps de travailler à la conciliation des partis. Quel accord peut-on espérer entre l'énergie de l'opprimé et la rage des oppresseurs?

Ils ont osé prononcer le mot scission. Ils ont menacé le roi et le peuple. Eh! grand Dieu! qu'il serait heureux pour la nation qu'elle fût faite à jamais, cette scission si désirable! Combien il serait aisé de se passer des privilégiés! Combien, il sera difficile de les amener à être citoyen! » ■

*Qu'est-ce que le Tiers état?, 1789.*

**VIZILLE, DAUPHINÉ :** Le 21 juillet 1788, 491 députés des trois ordres de la Province du Dauphiné, 50 ecclésiastiques, 165 nobles et 276 bourgeois du Tiers, négociants, membres de professions libérales et surtout hommes de lois, se réunissent à Vizille. Ils délibèrent en commun et dénoncent le despotisme ministériel exigent le rétablissement du parlement et demandent la réunion des États de la Province dans lesquels les députés du Tiers seront ne nombre égal à ceux des deux autres ordres réunis. Les États du Dauphiné réunis à Romans en décembre et janvier 1789 donnent un mandat impératif aux députés élus par les États généraux. Ils ne pourront participer aux débats qu'après avoir obtenu que les députés du Tiers soient en nombre égal à ceux des deux autres ordres réunis, les délibérations soient prises par ordres réunis (en commun) et les suffrages comptés par tête.

#### L'ACTION DU CLUB BRETON

■ « La veille au soir nous étions douze ou quinze députés réunis au Club breton, ainsi nommé parce que les Bretons en avaient été les fondateurs. Instruits de ce que méditait la Cour pour le lendemain, chaque article fut discuté par tous et tous opinèrent sur le parti à prendre. La première résolution fut celle de rester dans la salle malgré la défense du roi. Il fut convenu qu'avant l'ouverture de la séance, nous circulerions dans les groupes de nos collègues pour leur annoncer ce qui allait se passer sous leurs yeux et ce qu'il fallait y opposer. » ■

*Mémoires de l'abbé Grégoire, 1808.*

trois ordres est possible. C'est ainsi qu'il pense même incarner cette union comme représentant du Dauphiné. Il est surpris des résistances des ordres privilégiés et devient radical par sa volonté de voir la réunion des trois ordres et la reconnaissance du vote par tête du fait qu'il conçoit son mandat comme impératif sur ces questions. Mais il est constamment attiré par un tropisme vers les deux autres ordres, comme Malouet, il recherche le compromis tant il se sent appartenir aux trois ordres à la fois. Il agit cependant en opposant à la situation une résistance forte de Parlementaire, habitué aux remontrances et au refus de l'enregistrement des lois de longue date. À cet égard, il est habité par un impératif qui le fait exister et défendre l'idée de la réunion des trois ordres. Il est donc à la fois réactionnaire et révolutionnaire.

Le Chapelier, avocat et fils d'avocat, arrive aussi à l'assemblée fort de son expérience politique récente de Bretagne. La noblesse y a été particulièrement violente avec les manifestants du Tiers, qui désormais lui vouent une haine indestructible. Le Chapelier est réputé présenter « une fureur insensée envers l'aristocratie qu'il veut humilier en s'opposant à tout geste de conciliation ». Dès le 10 mai, les Bretons comme les Provençaux, les Languedociens et les Comtois, sont connus pour être un « parti d'une violence extrême contre la noblesse » (journal de Duquesnoy). Les Bretons sont pour une tactique de véritable inertie et contre les pourparlers de manière à amener une intervention du roi qui permettra d'avoir recourt aux commettants et finalement de l'emporter. Le Chapelier ne recule pas devant l'idée que les communes se constituent sans les ordres privilégiés avant de se mettre sous la protection du peuple de Paris. Pour s'organiser, il faut cependant un comité secret qui prenne les choses en main, pour organiser le passage à l'acte le moment venu. Ce comité, c'est le Club breton. Il organise une véritable tactique et ses membres votent d'une manière identique à l'assemblée. Les nobles libéraux, Duport, Mirabeau, Lameth, La Fayette, le fréquentent assidûment, mais Mounier ou Sieyès en repartent souvent horrifiés.

#### ■ L'attente comme actrice politique

Contrairement à la majorité des membres du Tiers qui considère l'attente comme une résistance passive et légale, le Club breton fait de l'inertie un moment de mûrissement avant le moment décisif et fondateur du coup de force ou de l'explosion. Mirabeau les suit sur ce point en affirmant qu'« une démarche aussi mémorable, aussi nouvelle, aussi profondément décisive que celle de nous déclarer Assemblée nationale et de prononcer défaut contre les autres ordres ne saurait être trop mûrie ». C'est bien en se constituant Assemblée nationale et en affirmant la carence des deux autres ordres qu'il y a possibilité de subvertir profondément les États généraux. Le terrain de la vérification des pouvoirs n'est qu'un préalable. Mais Mirabeau pense qu'il faut entraîner tout de même les 46 nobles opposants qu'il a décomptés et le clergé, de manière à faire en sorte que ceux qui ne s'associeront pas soient vus comme les opposants. Mirabeau est à cet égard plus politique que Le Chapelier.

Or, soit les nobles acceptent d'emblée de renoncer à la noblesse, soit ils doivent refuser toutes les invitations du Tiers et demeurer absents aux séances dites « nationales ». En effet, ils ne peuvent reconnaître le principe de la représentation abstraite. Ils ont été élus par le sang et ne peuvent, sans trahir leur honneur, reconnaître dans l'élection autre chose que la transmission mystique du pouvoir incorporé de l'ordre qu'ils incarnent.

La majorité du Tiers état le sait, mais là où les radicaux du Club breton attendent pour effectuer le véritable coup de force juridique qui consiste à affirmer que la Nation peut être représentée par les seuls élus du Tiers si les deux autres ordres se dérobent, cette majorité pense que le roi cèdera, car il a besoin d'argent, et qu'il arbitrera de ce fait en leur faveur. Dans les deux cas, il s'agit d'engager un chantage où ce qui doit apparaître, c'est que la disette et les difficultés financières du royaume sont empirées par une noblesse qui agit en s'étant constituée comme ordre conservateur au lieu de reconnaître la volonté de la Nation inscrite dans les cahiers de doléances. Les individus du Tiers état ont d'ailleurs d'emblée refusé de se constituer comme ordre et sont restés sous la forme d'un agrégat d'individus.

Le 10 juin, Sieyès propose à cet agrégat une dernière motion pour inviter les deux autres ordres constitués à vérifier les pouvoirs en commun étant entendu que « l'assemblée juge qu'elle ne peut plus attendre, dans l'inaction, les classes privilégiées, sans se rendre coupable envers la Nation ». Le Tiers, après un long débat, vote la motion et annonce qu'il procédera à la vérification de tous les pouvoirs le 12 juin.

Le 13 juin, 3 curés viennent déposer leur pouvoir sur le bureau du Tiers, le 14 juin 6 autres membres du clergé viennent se réunir aux Communes. Le 15, deux de plus les rejoignent, et les pouvoirs ayant été tous vérifiés, il s'agit de s'occuper de la constitution de l'Assemblée. Sieyès propose qu'elle s'appelle « Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française ». Mirabeau propose « représentants du peuple français », Mounier « Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie ».

Le 16 juin, on débat de ces noms, Mirabeau défend le nom de peuple, Sieyès la dénomination d'Assemblée nationale. Le 17 juin, cette dénomination est adoptée et la nouvelle Assemblée décide d'opposer à une répression possible de ce coup de force discursif, la grève des impôts. Le roi répond à la lettre qui lui avait été adressée par les députés du Tiers dès le 19 juin.

## ■ Le feu sacré révolutionnaire

La majorité n'existant pas, il y a dans l'Assemblée une force étrange, fantomatique, sans visage, qui se nomme « on ». Ce « on » dont personne ne sait s'il s'agit de 12 personnes ou de 100, confère à ceux qui le mobilisent une puissance de conviction qui incite à la décision. Les patriotes déclarent ainsi aux autres « on a convenu ». Pur mythe et représentation de l'Assemblée à elle-même, ce « on » la rend à la fois incomplète et ouverte sur des positions patriotes qui se radicalisent au sein du Tiers, mais aussi ouverte sur les autres ordres. De ce fait l'Assemblée se transforme de tiers ordre en « totalité moins quelque chose qui trouve sa force d'agir dans le lieu même de la totalité: la salle des Menus Plaisirs » (J.-P. Sartre). Prévue pour tous et nommé très tôt « salle nationale », ceux qui n'y sont pas sont donc considérés comme absents alors que le public regarde déjà la salle de tous comme un lieu sacré et le Tiers comme Assemblée nationale. Dans le regard de ce public, la Révolution de la réunion en une seule Assemblée des trois ordres sans hiérarchie a déjà eu lieu. La salle des menus plaisirs semble ainsi contenir la société à venir comme exigence et déjà même comme réalité.

### VÉRIFICATION DES POUVOIRS :

Vérifier que les députés présents sont bien ceux qui ont été élus. On vérifie à la fois leur identité et les procès-verbaux électoraux.

### LE ROI, LE 19 JUIN :

■ « Je suis persuadé que plus l'ordre du Tiers état me donnera de marques de confiance et d'attachement et mieux leurs démarches représenteront les sentiments d'un peuple que j'aime, et dont je ferai mon bonheur d'être aimé. » ■

La ténacité des députés a été constamment encouragée par le peuple, qui suit le déroulement des travaux et en attendent impatiemment les résultats. Ce soutien n'est aucunement négligeable, car l'intensité des émotions vécues par ceux qui opèrent pacifiquement cette révolution juridique les conduit à douter et à remettre en question le soir même ce qu'ils ont fait dans la journée. Grâce aux ovations, aux applaudissements qui attendent les députés du Tiers dans les séances et à la sortie des séances, ces derniers comprennent la notion même de représentant et de mandataire. L'opinion publique populaire, exprimée physiquement par cette présence enthousiaste, donne un sens fort à leurs prises de position. Le 17 juin, la décision sur la dénomination d'Assemblée nationale par vote nominal se fait devant 4000 spectateurs et dans un silence absolu. Quand le résultat est annoncé, c'est l'ovation, les tribunes crient : « Vive le roi, vive la Nation, vive l'Assemblée nationale ! » Immédiatement un premier serment est prêté, qualifié de « saint et grand engagement » par le président de séance Bailly qui le prononce en premier : « Je jure au nom de Dieu, du roi et de la Patrie, de remplir avec zèle et fidélité les fonctions dont je suis chargé. » La révolution juridique vécue est celle de la rencontre de députés et d'un peuple enthousiaste qui se reconnaît dans l'action des députés. Les horizons d'attente pouvaient être divergents le 5 mai à l'ouverture des États généraux, ils convergent de fait dans ce mouvement de reconnaissance réciproque et de radicalisation des députés.

### ■ La radicalisation du Tiers état

Radicalisation en effet, liée aux réactions de groupe et aux émotions qui les traversent. Contrairement aux grands porte-parole, la plupart des députés ne sont pas strictement des hommes des Lumières. Ils ne sont pas tous radicaux, mais animés d'un désir d'égalité fiscale et légale. C'est le sens d'une demande de Constitution. La plupart trouvent d'abord insupportable les manières rugueuses et inconciliables des Bretons. « Se constituer, se déclarer la Nation et agir, est un parti trop extrême », écrit Pierre François Bouche. Or ces Bretons « ont l'injustice de soupçonner ceux qui préfèrent des moyens plus doux ». « On n'a pas idée de la véhémence et de la passion des habitants de cette province. Quiconque n'adopte pas leur idée est un être dégradé, faible, qui ne veut que l'esclavage. Ils voudraient faire disparaître toute inégalité de condition. Comme les niveleurs anglais. » Ces Bretons minoritaires en mai gagnent la partie en juin.

C'est souvent l'attitude de la noblesse qui les conduit à épouser la même intransigeance. Condescendance, dédain, insolence, mépris, hauteur, impériorité, autant de mots qui disent le refus de la noblesse de considérer les hommes élus comme des égaux en dignité.

Blessés, les députés du Tiers sont pour une part emportés par leur ressentiment et dans la découverte de leur relative unité face à l'événement qui se prépare. Alors que la noblesse ne cède en rien sur sa morgue aristocratique, les hommes du Tiers prennent conscience qu'ils partagent les mêmes sentiments et les mêmes arguments pour obtenir une reconnaissance sociale et politique pleine. Cela leur donne un courage neuf. Le meneur est celui qui ose le premier exprimer ses sentiments. Il prend le risque de rester seul et de subir l'opprobre de son auditoire, mais il peut aussi obtenir l'assentiment de tous ceux qui sans le savoir partageaient déjà ces sentiments. Le sentiment de puissance émerge de ce dévoilement : la découverte d'un point de vue commun. La jubilation du partage de l'opinion est la première chose importante à noter car il donne

#### NAIRAC SUR LA SENSIBILITÉ DE L'ASSEMBLÉE :

■ « L'Assemblée est plus portée sur les partis de douceur et de concorde que sur les partis violents. » ■

#### M<sup>me</sup> DE STAËL SUR LA NOBLESSE :

■ « Ils avaient une certaine fatuité aristocratique, un mélange de frivolité dans les manières et de pédanterie dans les opinions, et le tout réuni au plus complet dédain pour les Lumières et pour l'esprit. Il fallait les entendre parler de leur rang comme si ces rangs eussent existé avant la création du monde. Ils considéraient leurs privilèges qui n'étaient d'aucune utilité comme le droit de propriété sur lequel se fonde la sécurité de tous. » ■

le sentiment d'unité. « Il existe un esprit public qui est le même partout. » Ce sentiment est alors associé à la découverte d'un sentiment de puissance. Ménard, l'un des membres du Tiers, écrit immédiatement à sa femme que « les ordres privilégiés doivent s'attendre à éprouver de notre part une résistance absolument invincible ». Cette dynamique d'assemblée donne en effet le courage de persévérer dans ses opinions si ce sont celles du groupe. Antoine Claire Thibaudeau, le futur conventionnel, qui assiste alors son père à la Constituante, explique: « Si les députés pris isolément étaient accessibles à la peur, réunis en assemblée, ils montraient un grand courage. Ils étaient imperturbables. » Creuzé Latouche affirme encore: « C'est le processus et l'expérience des réunions qui nous ont mis à même de développer des vertus, des forces, des moyens que l'on ne nous soupçonnait pas. » Le 28 mai, un arrêté de la noblesse déclare que jamais elle n'acceptera un compromis. Il déclenche la colère des députés du Tiers et ce jour l'accord avec les Bretons. Les ressentiments longtemps réfrénés se déchainent.

Enfin, les membres du Tiers sont fiers de l'éloquence de leurs orateurs, qui parlent « avec enthousiasme des plus grands esprits qui étaient dans l'univers ». La force de persuasion se développe et l'opinion s'unifie dans une grande énergie.

## II. Du 17 juin au 14 juillet, la dépacification aristocratique

### ■ Le dernier bras de fer à Versailles

Le 19 juin, l'ordre du clergé décide par 149 voix contre 135 de se réunir au Tiers tandis que la noblesse adresse au roi une vigoureuse protestation contre les actes révolutionnaires du Tiers. Le roi fait fermer la salle des Menus Plaisirs et annonce une séance royale pour le 22 juin. C'est le premier acte de résistance dépacificatrice de l'aristocratie face aux conquêtes révolutionnaires effectuées par des actes de langage et une persévérance souveraine dans la tactique du bras de fer, un affrontement sans armes. Ce 20 juin, les députés se réfugient dans la salle du Jeu de paume, où Mounier propose de prêter serment « de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ». L'audace est telle que l'un d'entre eux, croyant qu'ils allaient tous être embastillés, en devient fou.

La dépacification se poursuit lors de la séance royale déplacée au 23 juin. Dans une salle encerclée de soldats, le roi déclare « nulles les délibérations prises par le Tiers depuis le 17 juin ». Après avoir rappelé qu'aucune décision n'existait sans son assentiment et que lui seul pouvait faire le bonheur de ses peuples, il ordonne aux députés de se séparer et de revenir le lendemain travailler chacun dans les salles séparées par ordre. Les députés du Tiers avaient décidé la veille au soir au Club breton de ne pas désespérer et de demeurer à leur place quoiqu'il advienne. La noblesse sortit et une partie du clergé, mais le Tiers resta. Rappelé à l'ordre du roi par le maître des cérémonies, Mirabeau prend la parole: « Je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » L'Assemblée le soutient en s'écriant: « Tel est le vœu de l'Assemblée. » (13<sup>e</sup> lettre de Mirabeau à ses

### RÉCIT DE RABAUT SAINT-ÉTIENNE SUR LE SERMENT DU JEU DE PAUME

■ « Tandis que les députés se rendaient à la salle [des séances] une proclamation, faite par des hérauts d'armes et affichée partout, annonça que les séances étaient suspendues et que le roi tiendrait une séance royale le 22. (...)

Bailly rassemble des députés dans le Jeu de paume de Versailles, devenu célèbre à jamais par la courageuse résistance des premiers représentants de la nation française. On s'encourage en marchant ; on se promet de ne jamais se séparer et de résister jusqu'à la mort. On arrive ; on fait appeler ceux des députés qui ne sont pas instruits de ce qui se passe. Un député malade s'y fait transporter. Le peuple, qui assiège la porte, couvre ses représentants de bénédictions. Des soldats désobéissent pour venir garder l'entrée de ce nouveau sanctuaire de la liberté. Une voix s'élève [celle de Mounier] ; elle demande que chacun prête le serment de ne jamais se séparer et de se rassembler partout jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération publique soient établies. Tous le jurent, tous le signent, hors un [Martin d'Auch]. » ■

Albert Mathiez, *Les Grandes journées de la Constituante*, 1913.

**FOU DE REMORDS APRÈS LE SERMENT DU 20 JUIN :**

■ « Le lendemain un député de Lorraine, nommé Mayer, est devenu fou. Il avait prêté le serment et en avait la conscience bourrelée. Il était à côté d'un filou qui venait de voler sous le costume d'un député du Tiers. Lorsqu'on est venu prendre ce filou, il a cru qu'on arrêterait tous les députés du Tiers pour avoir fait le serment ; la peur l'a pris et la tête lui a sauté. Cette frayeur d'être arrêté n'était pas mal fondée, car le bruit général était que ce parti violent avait été proposé, les uns disaient dans le conseil et d'autres dans un de ces conseils tenus fréquemment chez MM. de Polignac et chez M. le comte d'Artois. » ■

*Journal de l'abbé Coster, 1789.*

**LA FAYETTE :** Issu d'une famille d'ancienne noblesse et époux de la duchesse Adrienne de Noailles, La Fayette est en 1789 auréolé de la gloire de la guerre d'Amérique qu'il a soutenu dès la première heure de ses deniers et de son courage militaire aux côtés de Franklin et Washington. Héros des deux mondes, il est honoré de la citoyenneté américaine depuis 1784 et magnifié au théâtre comme dans la presse parisienne. Il est élu aux États généraux député de la noblesse de Riom. Il est élu vice président de l'Assemblée le 13 juillet 1789, puis porté le 16 juillet commandant de la Garde nationale. C'est lui qui fait adopter la cocarde tricolore signe de l'alliance entre la monarchie et la ville de Paris. Il ne cesse de vouloir concilier la cour et le peuple mais Marie-Antoinette lui est foncièrement hostile.

**MAI D'HONNEUR-MAI DE LIBERTÉ :**

Le Mai est un bâton élevé, poteau planté pour honorer ou menacer une personne. Il est signe d'obéissance ou de désobéissance aux lois et son ambivalence lui donne un caractère potentiellement libérateur. Les arbres de la liberté reprennent et rompent avec cette tradition populaire en adoptant un objet vivant incarnant la liberté toujours renaissante et vivante.

commettants). Le Tiers état déclara la personne des députés inviolable. Mais le roi envoya 3 escadrons pour sabrer ces députés désobéissants. Ce sont alors des nobles libéraux, La Fayette, La Rochefoucault, Crillon, d'André, qui leur barrent la route. Les escadrons retournent au palais qui renonce à déloger le Tiers par la force. Necker, qui avait désapprouvé l'absence de conciliation du roi, a alors offert sa démission. Mais le roi lui demande de rester tant on craint que Paris ne se soulève. À l'annonce du maintien de Necker, c'est l'enthousiasme à Versailles comme à Paris. Le 25 juin, les gardes française se répandent dans Paris et affirment soutenir le Tiers état et le roi. Ils font mettre bas les armes aux Gardes suisses, quand aux gardes du corps du roi, ils refusent disent-ils de se battre avec la canaille, c'est-à-dire qu'ils refusent de patrouiller. Même les régiments suisses apparaissent à ce moment là peu fiables au cas où le roi déciderait de faire donner la troupe. Ce 25 juin, 47 membres de la noblesse, dont le duc d'Orléans, rejoignent le Tiers. La majorité du clergé l'avait fait la veille. Le 27 juin, le roi cède et ordonne aux 2 ordres privilégiés de se réunir au Tiers.

**■ Les provinces face à la réunion des trois ordres en Assemblée nationale**

La réunion des trois ordres en Assemblée nationale n'est pas seulement saluée par les Parisiens et les Versaillais, elle conduit de nombreuses villes à organiser des fêtes pour se réjouir de cette Révolution qu'ils connaissent grâce aux lettres adressées par les députés à leurs commettants, sorte d'embryon d'une liberté d'expression. La révolution juridique a partout fait l'objet d'une attention soutenue de la part du public et d'un investissement symbolique majeur tant l'espérance était forte depuis la rédaction des cahiers de doléances et tant l'enjeu de cette transformation est perçu par les hommes du Tiers état comme la possibilité d'obtenir « de n'être plus opprimé et dominé par les grands », c'est-à-dire la possibilité d'être libre et en sécurité.

À Lyon, le 30 juin 1789, le Consulat urbain décide de fêter la nouvelle de la réunion des 3 ordres à Paris par des illuminations. C'est une concession faite aux bourgeois patriotes par des notables royalistes. Un *Te Deum* est chanté à la cathédrale sur ordre des chanoines comtes de Lyon. Ces réjouissances d'Ancien Régime ne correspondent cependant pas à l'attente du peuple, qui souhaite fêter Necker, la victoire du Tiers état et en finir avec les octrois, les aides et les gabelles, synonymes de vie chère et de misère.

La fête devient pendant plusieurs jours l'espace d'un affrontement où se retrouvent face à face, d'un côté, des ouvriers lyonnais armés de pierres et de l'autre, des muscadins, soldats volontaires bourgeois, fils et employés des « bons citoyens » de Lyon venus aider les Dragons de Vienne et le régiment suisse de Sonnemberg sollicités par Imbert-Colomès, bourgeois royaliste, premier échevin du Consulat de Lyon (la municipalité d'Ancien Régime à Lyon).

Les échauffourées commencent le 30 juin. Le Mai d'honneur planté devant l'hôtel de Tolozan, premier notable du Consulat, est brûlé. Ce dernier avait longtemps protégé par des liens paternalistes le petit peuple Lyonnais, à qui par ailleurs le Consulat de la ville faisait payer par, l'augmentation des octrois et des droits divers sur les denrées de première nécessité, une dette liée à des frais d'embellissement de la ville particulièrement fastueux. Avec la dynamique révolutionnaire, ce lien paternel avait été rompu et le ressentiment du peuple n'avait cessé de se développer, à la fois



contre les octrois et contre ce notable. Le Mai est donc taillé en morceaux et traîné jusqu'au Rhône où il est jeté, tandis que le petit peuple attaque le bureau des portes, prend les registres et autres papiers, les brûle et les jette également dans le Rhône, avant de s'emparer d'un entrepôt de vins étrangers, dont une partie est bue et l'autre emportée.

L'horizon d'attente populaire à Lyon est de voir supprimer les octrois. Mais le Consulat s'y refuse. Les émotions festives qui se déploient autour de la réunion des 3 ordres en Assemblée nationale expriment très violemment l'espoir puis l'attente déçue d'un possible retour à l'ordre social à Lyon, un ordre où ce seraient les plus riches qui paieraient la dette qu'ils ont occasionnée par leurs décisions. Alors que l'émeute populaire touche aux objets symboliques et passe outre les impôts indirects, le pouvoir local fait appel à la force et à la troupe. Le 1<sup>er</sup> juillet, Imbert-Colomès appelle à la formation d'une compagnie de volontaires bourgeois et interdit les attroupements. Il s'agit, avant la lettre, d'un embryon de loi martiale pour la ville de Lyon. Il fait appel aux Dragons dans le dessein d'effrayer la multitude. Or dit-on « cet appareil n'a que plus augmenté son ardeur, et ne suivant que le mouvement de sa rage, le peuple s'est armé de pierres, a assailli les Dragons; et ceux ci, fatigués d'une telle réception, ont malheureusement fait feu sur la multitude; alors un combat sanglant s'est engagé, on a opposé la violence à la violence, et il y a eu de part et d'autre, un grand nombre de personnes tuées et blessées ». L'émeute cesse le 5 juillet 1789.

Le peuple est finalement écrasé et réprimé d'une manière féroce. Les juges du présidial condamnent de nombreux prévenus des émeutes à la prison, et appliquent des peines infamantes pour trois d'entre eux, non-natifs de la ville: l'un à la potence, un autre aux galères et un troisième à l'exposition et au bannissement. Des visites domiciliaires obligent les possesseurs de marchandises acquises sans droits d'entrée à les payer.

Un récit produit le 8 juillet et intitulé *Récit sanglant* rend compte du déroulement des événements selon une rhétorique qui fait de la foule du peuple une multitude incontrôlable, ivre de sa propre colère, rhétorique qui, tout en déplorant la violence de la répression, la justifie. Il n'empêche que désormais, pour nommer les acteurs des événements, il faut bien parler de peuple et de citoyens.

Dans d'autres villes, les réjouissances ne débouchent pas sur un tel affrontement de classes, mais l'événement révolutionnaire ne vient pas transformer pour autant comme par magie les rapports de force qui précèdent. Il les met en lumière et exacerbe l'attente d'une justice effective.

### ■ L'inquiétude parisienne, du 28 juin au 14 juillet 1789

La répression des émeutes de juillet à Lyon par une armée de métier permet de saisir le caractère crédible de la crainte d'une répression armée de l'Assemblée nationale et de Paris qui s'est emparée du peuple parisien depuis le 28 juin 1789. Une rumeur où le complot de famine est associé au complot aristocratique affirme que le roi souhaite, selon l'expression de Camille Desmoulins une « Saint-Barthélemy des patriotes » et que c'est pour cette raison qu'il a fait rassembler des troupes étrangères et nationales autour de Paris. Des bruits sinistres de dissolution des États généraux à main armée circulent.

#### RÉCIT SANGlant DES ÉMEUTES DE LYON (3-5 JUILLET 1789):

■ « Le Peuple français, fatigué du joug des aristocrates, des vexations des nobles, et de tous les autres ennemis du bien public avait appris avec allégresse, les vains efforts et l'anéantissement d'une cabale perfide, et se livrait à la joie qui doit animer tous les bons citoyens. (...) Mais comme l'expression des sentiments les plus purs peut se métamorphoser en licence, si elle n'est pas guidée par cet esprit de modération et de sagesse, qui seul peut épurer les plus douces jouissances, le peuple de Lyon, au contraire se livra à cette joie tumultueuse, pire que la colère la plus effrénée. L'excès de cette joie s'étant porté à un très haut degré, il est survenu que ces réjouissances ont eu un triste dénouement. »

« Pour chercher à mettre un frein à ce transport affreux, on a fait venir, le matin, un régiment de Dragons, dans le dessein d'effrayer la multitude, mais au contraire, cet appareil n'a que plus augmenté son ardeur, et ne suivant que le mouvement de sa rage, le peuple s'est armé de pierres, a assailli les Dragons; et ceux-ci fatigués d'une telle réception ont malheureusement fait feu sur la multitude. » ■

Document conservé au musée Gadagne, Lyon.

Le 8 juillet, Mirabeau propose une motion qui met le roi en garde sur les conséquences désastreuses qu'aurait une telle répression et demande que le maintien de l'ordre soit assuré par une « levée de gardes bourgeoises qui suffiront pleinement à remplir ce but sans augmenter autour des deux villes (de Paris et Versailles) travaillées des calamités de la disette, le nombre des consommateurs ». Le 10 juillet, les délégués des assemblées primaires, qui avaient élu les députés, décident d'organiser une garde bourgeoise tandis que l'ensemble des Parisiens cherche à détacher les soldats de métier de l'obéissance au roi, en particulier les gardes françaises, pour les attacher à la cause de la Révolution. La ville bruisse des cris de « Vive la Nation ! » Le 11 juillet, le roi renvoie Necker. La baisse du crédit disponible est immédiate : inquiétude forte chez des capitalistes qui craignent la banqueroute de l'État et la perte de leur fortune. En effet, leurs titres dépendent du trésor royal. Ces bourgeois de la finance défendent l'Assemblée et déclarent qu'une honteuse banqueroute est inacceptable. Mounier est leur porte-parole à l'Assemblée.

#### CAMILLE DESMOULINS AU PALAIS-ROYAL :

■ « Il était deux heures et demie [le 12 juillet] ; je venais de sonder le peuple. Ma colère contre les despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais pas les groupes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage ; ils se tenaient par la main. Je vis qu'ils étaient venus au Palais-Royal dans le même dessein que moi ; quelques citoyens passifs les suivaient : "Messieurs, leur dis-je, voici un commencement d'attroupelement civique ; il faut qu'un de nous se dévoue et monte sur une table pour haranguer le peuple" – "Montez-y" – "J'y consens". Aussitôt je fus plutôt porté sur la table que je n'y montai. À peine y étais-je que je me vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte harangue que je n'oublierai jamais : "Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles, M. Necker est renvoyé ; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes ; ce soir tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ-de-Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre des cocardes pour nous reconnaître." ■

Albert Mathiez, *Les Grandes journées de la Constituante*, 1913.

Le 12, Paris se soulève, promène les bustes de Necker et de d'Orléans dans un immense cortège. Or l'armée a ordre de disperser la foule manifestante.

Le 13 juillet, les électeurs s'emparent des pouvoirs municipaux, enrôlent et arment 48 000 hommes. Lorsque les Invalides sont pillés, c'est avec la complicité des gardes françaises. On s'empara dans la fureur de 12 pièces de canons, de 40 000 fusils et de la poudre nécessaire. Cependant les clivages entre catégories sociales apparaissent immédiatement. Lorsque Jean Rossignol propose de distribuer les armes par quartier à tous les citoyens capables de les porter et de les laisser élire leur chef, sa motion est rejetée et le curé de Saint-Paul réclame son incarcération à Bicêtre. Soutenu par tout son quartier, Rossignol le fait taire. Certes, tous les Parisiens capables de se battre sont présents, mais la défiance réciproque est loin d'être absente. Comment des nobles, fussent-ils des soldats choisis par les nouveaux pouvoirs municipaux, se préoccuperaient-ils de protéger ceux qu'ils appellent la populace ? Le petit peuple qui s'attroupe devant la Bastille, symbole du despotisme et de l'arbitraire monarchique, est convaincu qu'il ne peut compter pour se défendre que sur ses propres forces. Si chacun doit devenir citoyen, il n'y a plus de partage des tâches et l'impôt du sang doit être également réparti, l'honneur des armes aussi.

#### ■ La prise de la Bastille

Les canons sont amenés tandis que des députations réclament au gouverneur De Launay des armes. Lorsque les Suisses tirent sur l'une d'entre elles, les hostilités commencent. La bataille est encore ouverte par le pouvoir nobiliaire. 4 heures plus tard, la Bastille est prise, ayant fait parmi les assiégeants une centaine de morts et 75 blessés. Les rédacteurs de *La Bastille dévoilée* insistent sur la bravoure des vainqueurs de la Bastille : « Jamais on n'a vu plus d'actions de bravoure dans une multitude tumultueuse. Ce ne sont pas seulement les gardes françaises, les militaires, mais les bourgeois de toutes les classes, des simples ouvriers de toute espèce qui mal armés et même sans armes, affrontaient le feu des remparts et avaient l'air d'y insulter (...) chacun était chef et suivait sa fougue. »

La plupart des vainqueurs de la Bastille habitaient le faubourg Saint-Antoine et 63 % d'entre eux étaient nés en province, leur âge moyen

était de 34 ans. Sur 672 personnes répertoriées, 123 appartenaient aux corporations de l'ameublement, dont 51 menuisiers et 45 ébénistes, 113 aux corporations de la construction, 74 aux corporations de l'habillement, 69 aux corporations du transport, 77 aux gardes bourgeois, 36 à l'armée, etc. Albert Mathiez évoque encore 28 cordonniers, 28 gagne-deniers, 27 sculpteurs, 23 ouvriers en gaze, 14 marchands de vin, 11 ciseleurs, 9 bijoutiers, 9 cloutiers, des horlogers, des hommes de lettre, des étudiants, des abbés, aucun rentier.

## ■ L'affirmation du peuple souverain

La prise de la Bastille est un événement fondateur, non seulement parce que cette vieille forteresse incarnait l'arbitraire monarchique et le despotisme, mais encore parce que c'est l'événement où pour la première fois le peuple se sauve lui-même en s'emparant de la violence légitime, mettant en œuvre la théorie révolutionnaire du salut public, l'un des fondements du droit naturel. Cette première insurrection est suivie d'actes de vengeance. De Launay à la tête tranchée au cri de « il faut le pendre » puis sa tête est montrée au public et promenée dans les rues de la ville au bout d'une pique environnée des piques portant la tête de ses officiers. Dans cette mise en scène morbide et festive, les bustes de plâtre du 11 juillet ont été remplacés par ces figures mortes et réelles. Les statues des manifestations populaires du 11 juillet exprimaient le caractère sublime des représentations sacrées des amis politiques. Les corps dépecés et mis en scène font basculer cette sacralité du côté de l'effroi et de l'abjection du corps de l'ennemi. Pierre Retat évoque un massacre purificateur ou sacrificiel lorsque Paolo Viola évoque une violence souveraine propre à résister au despotisme. Babeuf approuve le sens de cette violence populaire, un acte de justice souveraine, mais il déplore la cruauté qui s'y déploie : « Je comprends que le peuple se fasse justice, et j'approuve cette justice lorsqu'elle est satisfaite par l'anéantissement des coupables, mais pourrait-elle aujourd'hui n'être pas cruelle ? » La souveraineté populaire surgit ainsi sous une modalité violente et cruelle qui n'est pas acceptable pour la plupart des députés. La légitimité morale de cette violence n'est reconnue qu'au sein des milieux populaires et au sein de ceux qui, tels Robespierre ou Marat, cherchent à les représenter et à les éclairer. Mais un fossé sépare les sensibilités qui supportent cette violence de celles qui comme Babeuf n'ont pas besoin d'en désapprouver la valeur politique pour la trouver atroce. L'insupportable n'est pas alors toujours intolérable, mais la grande question révolutionnaire consiste malgré tout à trouver les formes d'une souveraineté populaire qui feraient l'économie de cette souveraine cruauté.

L'Assemblée nationale constituante incarnait un transfert de souveraineté par les pouvoirs qu'elle s'était octroyés de rédiger une Constitution et des lois au nom de la Nation. La prise de la Bastille est l'expression claire de la volonté du peuple de défendre cette première Révolution et de se donner les moyens de son salut en affirmant qu'il est pertinent de mourir pour la défense de la liberté naissante, de devenir ainsi le souverain en portant les armes. Les exécutions de De Launay, puis de Foulon et Berthier expriment le sentiment de légitimité punitive du peuple souverain capable de juger et d'exécuter ceux qui se moquent de la misère. On prêtait ainsi à Foulon ces mots : « Si le peuple n'a pas de pain qu'il broute de l'herbe ». Ce qui s'énonçait ainsi, c'est le sentiment vécu du mépris aristocratique à l'égard d'un peuple traité comme un troupeau de bêtes. Le retournement du mépris s'est exprimé en fabriquant des images où on lui mettait dans la bouche une touffe d'herbe...

### LES SYNONYMES DE « BASTILLE » DANS QUELQUES PAMPHLETS DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

■ Château royal qui écrase la rue Saint-Antoine.  
Prétendue prison royale.  
Tombeau.  
Gouffre funeste.  
Séjour d'horreur et de larmes.  
Purgatoire politique où s'exercent les tortures d'État, les supplices d'État.  
Forteresse affreuse.  
Prison horrible.  
Monument consacré au despotisme.  
Tombeau vivant de la justice et de l'humanité.  
Labyrinthe impénétrable d'un farouche pouvoir.  
Dépôt infâme d'instruments nouveaux de torture.  
Colosse effroyable du despotisme.  
Cachot du despotisme.  
Lieu de ténèbres et de larmes, de pleurs et de sang, de rage et de désespoir.  
Repaire inaccessible à la lumière.  
Infernal colosse de la vengeance des rois et de la prévarication des ministres.  
Antre du despotisme.  
Épouvantable cloaque de la stupidité ministérielle.  
Horrible vallée de toutes les misères humaines. ■

### LETTRE DE L'AMBASSADEUR DU ROI D'ANGLETERRE À SON MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 15 JUILLET 1789:

■ « Il est difficile de prévoir les mesures auxquelles le peuple recourra maintenant. (...) Il semble déterminé à pousser son retentissement jusqu'à ses extrêmes limites; mais prions Dieu que ceci ne se produise, car ils ont déjà le dessus, et peut-on faire confiance à la modération d'une multitude offensée? Jusqu'à présent, la foule a fait preuve d'une volonté mais également d'une discipline au-delà de toute croyance. Cependant l'exécution de la noblesse est un sentiment universellement partagé parmi le Tiers. (...) Ainsi donc, My Lord, la plus grande révolution de notre temps n'aura coûté (...) que la vie de

quelques hommes ; à partir de cette date, nous devons considérer la France comme un pays libre, le roi comme un monarque aux pouvoirs limités, et la noblesse comme réduite au niveau du reste de la Nation. » ■■

**BAILLY :** Astronome averti, passionné de littérature, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, doyen du Tiers état, il devient le 17 juin 1789 le président de l'Assemblée nationale. Prête le premier le Serment du Jeu de Paume le 20 juin et récuse les ordres de Dreux Brézé le 23 juin : « la Nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre ». Il est élu maire de Paris par acclamation le 15 juillet 1789.

C'est ainsi dans un triple mouvement sacré que s'affirme la volonté du peuple. D'abord l'échange des serments et de l'enthousiasme pour défendre « le temple des lois », ensuite l'échange de la vie et des valeurs patriotiques quant il s'agit de défendre la liberté et tous les patriotes en danger – enfin, dans cette transformation du peuple en une union des citoyens de la ville de Paris risquant leur vie pour qu'aucun massacre ou qu'aucune répression monarchique ne puisse mettre un terme à la régénération tant attendue –, enfin, l'expression d'une scène de justice où le corps de l'adversaire doit supporter l'abjection d'un corps sacré. La souveraineté devient, indissociablement du pouvoir de faire les lois, le pouvoir de les défendre les armes à la main, le pouvoir de se faire justice.

Face à l'affirmation de cette souveraineté nationale, le roi cède sur les conseils des nobles libéraux et contre l'avis des nobles attachés à l'Ancien Régime. Ces derniers prennent le parti d'émigrer immédiatement après cette prise de la Bastille. Le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Polignac, partent ainsi à l'étranger avec toute leur famille et toute leur suite. Le roi, dès le 15 juillet, prévient l'Assemblée qu'il renvoie ses troupes. À Paris, le comité permanent de l'hôtel de ville devient la Commune de Paris. Bailly est élu maire et Lafayette est nommé commandant de la milice bourgeoisie devenue garde nationale. Necker est rappelé et le 17, le roi vient à Paris, il avance vers l'hôtel de ville entouré d'une haie de citoyens qui crient « Vive la Liberté, vive la Nation ! » Il y reçoit la cocarde tricolore des mains de Bailly, les couleurs de la ville, le bleu et le rouge, venant s'associer à celle du roi, le blanc. Il s'agit d'affirmer l'union d'un roi et de son peuple, un roi qui ne doit « plus rien à sa naissance mais tout à ses vertus et à la fidélité de ses sujets » selon les mots de Bailly. Cette union symbolisée par la cocarde est saluée par un nouveau cri : « Vive le roi ! vive la Nation ! »

## Bibliographie

### Pour une approche générale de l'année 1789.

Georges LEFEBVRE, *Quatre vingt neuf*, Paris, 1939.

Albert MATHIEZ, *Les grandes journées de la Constituante*, (1<sup>er</sup> édition 1913), réédition, Les Éditions de la Passion, 1989.

Albert SOBOL, *1789, l'an I de la Liberté*, Paris, 1939.

### Sur les dynamiques d'Assemblée et leur personnel

Antoine BOUCHARD, *Le club breton, origine, composition, rôle à l'Assemblée constituante*, Paris, 1920.

Ladan BOROUHAND, *La guerre des principes, les assemblées révolutionnaires face aux droits de l'homme et à la souveraineté de la Nation, mai 1789, juillet 1794*. Ed. de l'EHESS, 1999.

Patrick BRASSART, *Paroles de la Révolution. Les assemblées parlementaires, 1789-1794*, Minerve, 1988.

André CASTALDO, *Les méthodes de travail de la Constituante, Les techniques délibératives*, Puf, 1989.

Jean EGRET, *La Révolution des notables : Mounier et les Monarchiens*, Paris, 1950.

Antoine DE BAEQUE, *Le corps de l'histoire métaphores et politique*, Calman-Lévy, 1993.

Paul FRIEDLAND, *Political Actors : Representative Bodies and Theatricality in the Age of the French Revolution*, Cornell University Press, 2002.

Marcel GAUCHET, *La Révolution des pouvoirs : la souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799*, Gallimard, 1995.

Ran HALÉVI, « L'idée et l'événement de la Révolution française », *Le Débat*, n° 38, 1986.

Ran HALÉVI et François FURET, *Orateurs de la Révolution*, Gallimard, 1989, Introduction et notes.

Edna Hindie LEMAY et Alison PATRICK, *Revolutionaries at Work, the constituent Assembly 1789-1791*, Oxford Voltaire Foundation, 1996.

Edna Hindie LEMAY, « Les révélations d'un dictionnaire, du nouveau sur la composition de l'Assemblée nationale constituante, 1789-1791 », *AHRF*, n° 284, 1991.

Colin LUCAS, « Nobles, bourgeois and the Origins of the french revolution », *Past and Present*, n° 60, 1973.

Pierre ROSANVALLON, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, 2000.

Pierre ROSANVALLON, *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, 2001.

Philippe SAGNAC, « La composition des États généraux et de l'Assemblée nationale en 1789 », *Revue historique*, 1951.

Jean Paul SARTRE, manuscrits « mai juin 1789 », « Liberté égalité », édités dans *Études sartriennes* n° 12, 2008.

Timothy TACKETT, *Par la volonté du peuple, comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Albin Michel, 1997.

## Sur la Bastille

Monique COTTRET, *La Bastille à prendre, histoire et mythe de la forteresse royale*, PUF, 1986.

Haim BURSTIN, *Une Révolution à l'œuvre, le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Champ Vallon, 2005.

Pierre CARON, « La tentative de contre-révolution, juin-juillet 1789 », *Revue d'histoire moderne*, t. VIII, 1906.

Antoine DE BAECQUE (présenté par), *Vie de Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille*, Mercure de France, 2011.

Victor FOURNEL, *Les hommes du 14 juillet. Gardes françaises et vainqueurs de la Bastille*, Paris, 1890.

Victor FOURNEL, *Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille*, Paris, 1892.

Hans-Jurgen LÜSENBRINK et Rolf REICHARDT, *The Bastille, a History of a Symbol of Despotism and Freedom*, Duke University Press, 1997.

George RUDÉ, « La composition sociale des insurrections parisiennes de 1789 à 1791 », *Annales historiques de la Révolution française*, 1952.